

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
UNIVERSITE PANAFRICAINNE DE GOUVERNANCE ET INNOVATIONS (UPGI)



SECRETARIAT GENERAL ACADEMIQUE
B.P 127 Kinshasa XI

20 AXES D'OPERATIONNALISATION DES CRITERES DE DELIBERATION
SOUS FORMAT LMD

1. La sémiotrialisation des cours et des évaluations est indispensable. Les deux semestres doivent obligatoirement être équilibrés en crédits ;
2. Chaque promotion (classe) a au minimum 30 crédits par semestre. Et l'année comprend, au minimum 60 crédits/Pour chaque promotion (classe) ;
3. Aucune unité d'enseignement n'a moins de deux crédits ;
4. Les stages ont des crédits identiques. Tout comme les mémoires pour les finalistes ;
5. Le système des crédits est combiné au système des points. Les deux systèmes cohabitent à travers des pourcentages réciproques ;
6. Condition nécessaire de passage de promotion :
 - On passe de promotion si on a validé, au moins 75% des crédits + 50 % des points ;
 - Les Cours non validés constituent des dettes que l'étudiant doit payer l'année suivante.
 - Les crédits et points de dettes de l'année en cours figurent dans l'annexe du relevé des cotes de l'année suivante. On ne peut pas les intégrer, ni dans le relevé de l'année en cours, ni dans celui de l'année suivante pour ne pas affecter les pourcentages et déséquilibrer les semestres ;
 - L'étudiant qui a moins de 50% des points, reprend l'année. Tout comme celui qui n'a pas pu valider au moins 75% des crédits de l'année en cours (il est défaillant pour cette année) ;
 - Les mentions demeurent celles qui existent dans le *vade mecum* (NAF, Ajourné, Satisfaction, Distinction, GD,...)
7. Aucune dette ne traverse de cycle (Licence, Master, Doctorat) ;
8. Pour tout étudiant bisseur (qui a échoué l'année passée), le Jury est tenu de reconduire à l'année suivante ses crédits/cotes où il avait réussi précédemment. Il sera tenu de n'étudier que pour les cours où il avait échoué.
9. Le calcul des crédits va se faire de la manière suivante :
$$\frac{\text{Total crédits validés} \times 100}{\text{Total des crédits annuel}}$$
10. Le Pourcentage est calculé en suivant la formule suivante :
$$\frac{\text{Total des points obtenus} \times 100}{\text{Total des points annuel}}$$
11. Le SGAC est tenu de faire accorder dans le logiciel à chaque unité d'enseignement les crédits qui lui sont attribués. Ce travail se réfère aux prescrits des manuels des offres de formation tel que défini par la Task Force Curriculaire du MINESU ;
12. Le volume horaire (Système traditionnel) est pondéré comme d'habitude ;
13. Pour l'année académique 2021-2022, le logiciel SABER-UPGI est fonctionnel, le système LMD est de stricte application. Tout encodage des points, le calcul des points, toute séance de délibération et toute proclamation/publication des résultats se fera en ligne via SABER-UPGI ;
14. Le SGAC est tenu d'attribuer à chaque Professeur le code d'accès à son espace « Professeur » pour l'encodage et la gestion des points en ligne ;

Tél. + 243 81 37 45 540, E-mail : upgirdc@upgi.org

Adresse : N° 108/C de l'av. De l'Université, Quartier Livulu, Commune de LEMBA, Ville de Kinshasa en R.D. Congo
www.upgirdc.org

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
UNIVERSITE PANAFRICAINNE DE GOUVERNANCE ET INNOVATIONS (UPGI)



SECRETARIAT GENERAL ACADEMIQUE
B.P 127 Kinshasa XI

15. L'ensemble du circuit d'évaluation respectera le processus d'anonymat en étapes suivantes :
- Le Professeur dépose ses questionnaires à la DIRSAC ;
 - Les surveillants se chargent de faire passer les examens dans les stricts respects du règlement d'ordre intérieur quant aux conditions de passation et de surveillance des examens ;
 - Les copies rentrent à la DIRSAC où l'équipe autonome des encodeurs remplace les noms des Etudiants par les codes anonymes ;
 - Le DIRSAC se charge de transmettre les copies encodées aux enseignants pour correction ;
 - Les copies encodées rentrent à la Dirsac avec les points ;
 - Les encodeurs se chargent de décoder, de remettre les noms de chaque étudiant sur sa copie et d'établir la fiche de cotation + d'y ajouter les cotes annuelles ; de pondérer les cotes sur 20 et à la pondération maximale et d'accorder les crédits par rapport à l'unité d'enseignement prédéfinie dans le logiciel ;
 - La fiche de cotation décodée retourne chez le Professeur pour encodage des crédits/points en ligne.
 - Le DIRSAC, le Bureau du Doyen, le SGAC et le Professeur gardent chacun, une copie de chaque fiche de cotation pour raison des recours et d'archives ;
16. Le calcul des points va se faire à travers le logiciel. Aucun Jury n'a le droit de calculer les points manuellement. Les décisions quant aux mentions se prennent en séances de délibération et sont communiquées aux étudiants, exclusivement, en ligne, sur le logiciel SABER-UPGI
17. Le Logiciel génère automatiquement les relevés de cotes, les grilles de délibération, les palmarès et l'ensemble des documents académiques nécessaires ;
18. Chaque étudiant accède en ligne, à sa situation académique à travers son numéro matricule, son nom et via son espace virtuel sur le site www.upgirdc.org « *saber-upgi* »-espace étudiant ;
19. Le SGAC est tenu d'organiser des sessions de formation au bénéfice des membres des Jurys, des Bureaux facultaires et des enseignants de l'UPGI. Des manuels pédagogiques et fiches des procédures pratiques seront distribuées aux parties prenantes.
20. Pour toute autre question pratique, se renseigner auprès de la Direction informatique (Voir Mr. Muluba) ou auprès du SGAC lui-même.

Fait à Kinshasa, le 25 avril 2022
Le Secrétaire Général Académique
Professeur Michel BISA KIBUL